

Commune de LOUVIGNY

Séance N° 5 du 02 Décembre 2021

Les membres du Conseil Municipal de la commune de LOUVIGNY se sont réunis le jeudi deux décembre deux mille vingt et un à vingt heures et zéro minute - à **huis clos** – en la mairie de LOUVIGNY , 2 rue du Pré Joli 57420 LOUVIGNY, sous la présidence de Madame TORLOTING Brigitte, Le Maire.

Date de la convocation : **25 Novembre 2021**

Madame TORLOTING Brigitte, le maire ouvre la séance à 20 h 00.

Conseillers absents excusés :

Madame DUBEAU Emilie a donné procuration à Monsieur SADLER Rémy

Monsieur GROSDIDIER Thomas a donné procuration à Madame SOL Sylviane

Monsieur GUTHMULLER Anthony a donné procuration à Madame TORLOTING Brigitte

Monsieur KERCKHOVE Emmanuel a donné procuration à Monsieur SADLER Rémy

Monsieur SUTTER Serge a donné procuration à Madame TORLOTING Brigitte

Secrétaire de séance :

Monsieur HANRY Joël

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire invite le conseil municipal à observer une minute de silence, en la mémoire de Monsieur GEORGES Pierre, ancien élu municipal, décédé le 27 novembre 2021.

Délibération D_2021_5_1

OBJET : Approbation précédent conseil

Madame le Maire soumet le compte rendu de la séance 29/092021 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Présent(s) : 10 **votant(s) : 15** **suffrage(s) exprimé(s) : 15**

Pour : 15

- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

-

Abstention : 0

-

Délibération D_2021_5_2

OBJET : Mesures prises par délégation

Conformément aux articles L.2122-22 & L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

➤ **PREND ACTE des décisions suivantes :**

Désignation	Fournisseur	Date paiement	Montant ttc
Contrôle annuel des installations électriques et gaz des bâtiments communaux :			
écoles, mairie, salle des fêtes, atelier, église	Bureau Véritas	25/10/2021	1 300,74 €
sous total			1 300,74 €
Fêtes et cérémonies :			
carte Kdo maisons fleuries	La Poste	02/10/2021	50,00 €
henri II x 72 bouteilles (vœux + repas seniors)	Earl Oury-Schreiber	17/11/2021	684,00 €
sous total			734,00 €
Fournitures diverses :			
2 marchepieds école maternelle	Intermarché	05/10/2021	25,98 €
fléau	Coopérative agricole	14/10/2021	47,52 €
reproduction de clés	Atelier de Max	14/10/2021	90,00 €
déco Noël	Vertugo	02/11/2021	68,69 €
écordes de pin, graisse, aérosol	Vertugo	04/11/2021	110,36 €
néons x 9	Vertugo	07/11/2021	97,78 €
ruban isolant, colliers, rilsans	Vertugo	10/11/2021	102,90 €
divers : courroie, fil carburant et autres	Rocha	17/11/2021	219,97 €
sous total			763,20 €
Fournitures scolaires :			
livres	Ludic	17/11/2021	188,00 €
livres école primaire	Elioth Education	18/11/2021	184,95 €
jeux éducatifs école maternelle	Celda Asco	18/11/2021	92,00 €
sous total			464,95 €
Fournitures de végétaux			
végétaux cour d'école	Bichwiller	19/11/2021	1 617,16 €
sous total			1 617,16 €
Frais vétérinaires :			
stérilisation 5 chats	Fondation Clara	11/10/2021	589,00 €
sous total			589,00 €
Honoraires avocats :			
affaire Commune/Macif/Petitjean	SCP Hemzellec et Davidson	05/10/2021	2 655,60 €
sous total			2 655,60 €
TOTAL GÉNÉRAL			8 124,65 €

Présent(s) : 10 votant(s) : 15 suffrage(s) exprimé(s) : 15

Pour : 15

- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

-

Abstention : 0

-

Délibération D_2021_5_3

OBJET : Transfert de la compétence facultative "Maisons de services au public" à la Communauté de Communes du Sud Messin

Exposé des motifs :

Par délibération du 26 mai 2021, la Communauté de Communes du Sud Messin a décidé de créer deux Maisons « France Services » à Rémilly et à Verny.

Or, les communautés de communes sont régies par le principe de spécialité : elles ne peuvent agir que dans le cadre des attributions prévues par leurs statuts. Cette exclusivité a pour conséquence directe le dessaisissement de leurs communes membres pour la compétence concernée. Il découle des principes de spécialité et d'exclusivité que la Communauté de Communes du Sud Messin ne peut intervenir que dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par ses communes membres.

Le dispositif des Maisons France Services (MFS) est un label qualité destiné aux « Maisons de Services Au Public » (MSAP) : c'est au titre de la compétence « MSAP » que les « France Services » peuvent être portées de manière facultative par les communautés de communes.

Aussi, pour assurer la sécurité juridique de l'ouverture de nos deux Maisons France Services, le Préfet a demandé, par son courrier du 11 août 2021, à la Communauté de Communes du Sud Messin de prendre la compétence « MSAP » exercée par ses communes membres.

Pour mémoire, les transferts sont décidés par délibération concordante de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requises, c'est-à-dire les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la délibération du conseil communautaire pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable.

Vu l'article L.5214-16 du CGCT, Vu

l'article L.5211-17 du CGCT,

Vu l'article L.5211-5 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 mai 2021 portant création de deux Maisons France Services à Rémilly et Verny,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 octobre 2021 portant prise de la compétence facultative « Maisons de services au public » et ouverture des deux « France Services » du Sud Messin,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LOUVIGNY, réuni le 02 12 2021 :

➤ **DÉCIDE à l'unanimité de transférer la compétence « Maisons de services au public » à la Communauté de Communes du Sud Messin.**

Présent(s) : 10	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15		
- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0		
-		
Abstention : 0		
-		

Délibération D_2021_5_4

OBJET : Restitution par le SDIS des locaux mis à disposition par la commune, désaffectation et réaffectation du site

Il a été constaté au niveau de l'unité opérationnelle située sur notre commune des difficultés liées à la disponibilité des sapeurs-pompiers, au maintien à niveau opérationnel ainsi que des problèmes de recrutement.

L'effectif n'est plus que de 7 agents dont le chef d'unité qui fera valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2022. Aucun personnel ne souhaite assurer sa succession. Cette situation opérationnelle ne permet pas la pérennité de l'unité.

Suite à un travail de collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle, la volonté exprimée par l'ensemble des personnels du centre, partagée par la commune, est de s'unir afin de rester performant dans la distribution des secours.

Une possibilité concrète de rapprochement avec l'unité opérationnelle de VERNY a été identifiée. Ce rapprochement aurait lieu dans les locaux de l'unité de VERNY.

Ainsi, les personnels seraient rattachés à cette unité afin de leur permettre la poursuite de leur engagement.

Les biens immobiliers mis à disposition par la commune ne sont donc plus nécessaires au fonctionnement du SDIS et sont en conséquence restitués. Tout élément qui rappelle l'ancienne fonction dudit bâtiment sera supprimé.

Le conseil municipal, prend acte de la désaffectation du site en raison du départ du SDIS à compter du 1er janvier 2022 et envisage l'évolution des biens immobiliers concernés de la façon suivante :

-les biens immobiliers concernés seront affectés à la commune. L'évolution des biens immobiliers reste encore à définir.

Présent(s) : 10 votant(s) : 15 suffrage(s) exprimé(s) : 15

Pour : 14

- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 1

- Monsieur PAULOIN Pierre.

Abstention : 0

-

Délibération D_2021_5_5

OBJET : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Madame le Maire rappelle que le Code des Collectivités Territoriales impose, par son article L.22245, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et fait l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par la mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Madame le Maire le soumet donc à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Eau Potable de l'exercice 2020,**
- **DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,**
- **DÉCIDE de la mise en ligne du rapport validé sur le site précité ci-dessus.**

Présent(s) : 10	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 - Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2021_5_6

OBJET : Subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCORDE une subvention de 630,97 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Louvigny correspondant au montant des cotisations réglées par l'Amicale à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Moselle, pour l'exercice 2021.**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder au règlement de ladite subvention qui sera imputée à l'article 6574 "Subventions" ouvert à cet effet.**

Présent(s) : 10	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 - Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2021_5_7

OBJET : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le recrutement et le suivi de prestataires spécialisés pour la mise à jour de la connaissance des réseaux d'assainissement et pour la réalisation d'une étude diagnostique assainissement

Exposé:

Madame le Maire rappelle que la commune gère en régie son service d'assainissement, composé de réseaux de collecte et d'une station d'épuration.

La connaissance de ces infrastructures est partielle et la commune ne possède pas de plan à jour de ses réseaux.

Par ailleurs, les évolutions réglementaires demandent de mettre en place dans les années à venir un diagnostic permanent de son système assainissement ainsi que la réalisation de diagnostic périodique.

Face à cette situation, la municipalité envisage de procéder à la mise à jour des plans de ses réseaux et de parfaire la connaissance du fonctionnement de son service, notamment au niveau de la gestion de la collecte des eaux usées.

Pour ce faire, la commune sollicite l'accompagnement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui assurera le recrutement pour le suivi des études de plusieurs prestataires spécialisés.

Après cet exposé, Madame le Maire soumet aux élus, la proposition de Monsieur POLISSE du bureau "Collectivités Conseils".

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

➤ **ACCEPTE l'offre proposée par le bureau "Collectivités Conseils" d'un montant ht de 16 400 €, comprenant :**

1. **réunion de démarrage de l'opération,**
2. **choix d'un bureau d'études,**
3. **suivi de réalisation de l'étude.**

➤ **AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant et à passer commande de ladite prestation,**

➤ **AUTORISE Madame le Maire à régler la facture qui en découlera sur le budget assainissement communal ouvert à cet effet.**

➤ **SOLLICITE l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour l'octroi d'une subvention.**

Présent(s) : 10 votant(s) : 15 suffrage(s) exprimé(s) : 15

Pour : 15

- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

-

Abstention : 0

-

Délibération D_2021_5_8

OBJET : Complément de travaux rue St-Côme et St-Damien

Madame le Maire informe les élus, que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue St Côme et St-Damien, des travaux de branchement complémentaires et de mise en œuvre de caniveau GIRPAV sont à prévoir.

Le coût de l'opération s'élève à **9 727,00 € HT**.

Soumet la proposition de l'entreprise Lingenheld à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE lesdits travaux complémentaires,**
- **ACCEPTE la proposition de l'entreprise Lingenheld d'un montant HT de 9 727,00 €,**
- **AUTORISE Madame le Maire à régler la dépense qui en découlera.**

Présent(s) : 10	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
<u>Pour</u> : 15		
- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<u>Contre</u> : 0		
-		
<u>Abstention</u> : 0		
-		

Délibération D_2021_5_9

OBJET : Décision modificative budgétaire

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE le virement de crédits suivants :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 673 - Titres annulés sur exercices antérieures : **+ 3 000 €**

Dépenses : 6251 - Voyages et déplacements : **- 3 000 €**

Présent(s) : 10	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
<u>Pour</u> : 15		
- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<u>Contre</u> : 0		
-		
<u>Abstention</u> : 0		
-		

Délibération D_2021_5_10

OBJET : Divers

Pour l'information du conseil municipal :

Téléthon :

Samedi 04 décembre à 12 h à la salle des fêtes, une centaine d'inscriptions enregistrées.

Fête de Noël :

Mardi 14 décembre à la salle des fêtes, pour tous les enfants scolarisés des écoles « maternelle et primaire »(spectacle, goûter, Père Noël...). Les moins de 3 ans recevront également un cadeau de la Municipalité.

Repas des seniors :

Compte tenu de l'actualité liée à la propagation de la Covid-19, le repas des seniors est annulé. En contrepartie, un colis festif sera distribué à toutes les personnes de 66 ans et plus.

Voeux du Maire :

La manifestation est annulée.

École élémentaire : un état des lieux du matériel numérique (tableau, tablettes, visualiseur....) sera effectué prochainement avec la société LBI Systems.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30